

Le commerce des armes légères et petit calibre : les intérêts économiques au détriment de la sécurité internationale

Une économie en pleine expansion

C'est dans le contexte de la guerre froide que l'on trouve l'origine de la prolifération actuelle des ALPC : durant cette période, les deux blocs se sont approvisionnés massivement en armes, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter leur production et leur commerce. A partir du début des années 90, la priorité des deux blocs était de se débarrasser de ces stocks d'armes devenus inutiles, en les vendant. C'est à ce moment que le marché de l'armement s'est mondialisé. Dans 46 des 49 conflits les plus importants des années 90, les ALPC étaient ainsi le principal moyen de combattre. De plus, la multiplication des conflits intra-étatiques a alimenté la demande d'armes, comme le conflit au Rwanda en 1994 ou celui en République Démocratique du Congo, qui a fait 4 millions de morts entre 1998 et 2003 sans aucune arme de destruction massive.

En 2013, La valeur globale des transferts des ALPC s'est élevée à 5,8 milliards (dernière donnée disponible). Avec l'apparition de nouveaux conflits dans le monde et la logique de mondialisation, ce secteur est l'un des plus rentables par la stabilité de l'offre et la demande, et l'on constate que les pays producteurs et exportateurs de ces ALPC sont les plus puissants économiquement. En effet, les principaux acteurs de ce commerce sont les États, les ventes internationales d'ALPC étant concentrées dans les mains d'une vingtaine de pays, principalement des états occidentaux réalisant plus de 80% des exportations et importations mondiales de ce type d'armement. On retrouve les États Unis en tête dans l'exportation des armes (30% des transferts d'armes classiques), suivis par la Russie, la Chine et la France.

L'utilisation des ALPC à des fins militaires se fait dans les pays en voie de développement où ont lieu la majorité des conflits en cours. Ces conflits mêlent pour la plupart logiques sub-étatiques et internationales, comme en Afrique avec le Mali ou encore au Moyen-Orient avec la Syrie, où différents acteurs régionaux s'affrontent, appuyés ou non par des acteurs internationaux. Dans ce type de conflit, le monopole de la violence ne revient plus à l'Etat, puisque des groupes rebelles ont pris les armes contre lui, entraînant ainsi une dérégulation encore plus importante du marché de l'armement. Malgré la capacité de production d'ALPC de ces pays, elle reste limitée car reposant sur l'importation de technologie, de machinerie et de composants de base, entretenant *de facto* une dépendance vis-à-vis des pays du Nord.

Le poids déterminant des acteurs non étatiques

Bien que les États jouent un rôle important dans le marché des armes, il existe des acteurs légaux mais non étatiques qui agissent toujours plus indépendamment des autorités politiques et militaires. Avec la privatisation et la mondialisation, le commerce des armes est entré dans le système de libre marché et les marchands privés en prennent de plus en plus le contrôle. D'après le GRIP - Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité - plus de 1 000 entreprises dans près de 100 pays produisent des armes légères et de petit calibre et leurs munitions. Ainsi, les entreprises de production et de commerce d'armes se restructurent dans le contexte de la mondialisation et modifient le système mondial d'armement. Elles brouillent les frontières étatiques, contournent le droit international,

créant ainsi les conditions favorables au trafic. Nous pouvons prendre comme exemple une livraison qui eut lieu en 2004 à l'aéroport de Goma pour le conflit au Congo. L'avion utilisé pour livrer les armes avait été loué par une compagnie du Kirghizstan venant juste d'être créée, autrement dit une société-écran. La compagnie ayant affrété l'avion était bulgare et quelques semaines auparavant l'avion avait été utilisé pour livrer des armes au Népal pour le compte des Américains. L'intermédiaire ayant négocié les armes était une entreprise israélienne (*Traçage réalisé par Control Arms*). Nous voyons ainsi que la délocalisation des activités de production et la sous-traitance de la main d'œuvre, notamment en faisant appel à des courtiers, sont aujourd'hui monnaie courante dans le commerce des armes.

Les lobbies ont également une influence considérable sur cette économie. Ils tentent en permanence d'influencer à leur avantage les décisions étatiques dans le but de maximiser leur profit. En effet, la réglementation des transferts d'armements relève avant tout de la compétence des États. Cependant, certains lobbies ont une forte emprise sur les décisions politiques. La NRA (National Rifle Association), considérée comme le lobby le plus puissant du monde, contribue par exemple au financement des campagnes électorales américaines et applique même un système de notation publique aux candidats, en fonction de leur position sur le commerce des armes. Le démocrate Al Gore a ainsi en partie perdu la présidentielle de 2000 pour avoir tenté d'imposer une loi anti-armes lorsqu'il était vice-président de Bill Clinton l'année précédente. La NRA a financé une campagne de dénigrement de 20 millions de dollars contre lui et a réussi à le faire perdre, jusque dans son état de prédilection.

Entre légalité et flou juridique

On ne peut pas contester le droit des pays et des acteurs non étatiques à produire et à vendre ces armes, mais il est nécessaire de mieux contrôler les transferts internationaux afin que les ALPC ne soient pas utilisées de façon abusive et n'entrent pas dans les circuits illicites, où elles pourraient contribuer à accroître l'instabilité et la pauvreté. C'est en 1995 que les premiers efforts sont menés concernant le contrôle des armes légères, à l'initiative de Boutros Boutros-Ghali, alors Secrétaire Général des Nations Unies. Pour atteindre ces objectifs, les pays ont pris plusieurs engagements, dont le Protocole relatif aux armes à feu, le Programme d'action relatif aux armes légères (qui comprend un instrument de marquage et de traçage) et le registre des armes classiques des Nations Unies, qui a pour rôle d'apporter une plus grande transparence quant aux transferts d'armes. La question des ALPC est aussi abordée dans le cadre d'autres discussions telles que la violence armée, les enfants soldats, ou la protection des civils dans les conflits armés. Malgré tout, le contrôle de ces armes est particulièrement compliqué car c'est la seule catégorie pour laquelle l'Etat ne dispose pas du monopole de son utilisation : 59% des ALPC sont en effet aux mains des civils. Il faut ajouter que dans certaines régions la production artisanale, effectuée dans des ateliers privés, échappe largement aux systèmes de contrôle. De plus, certains transferts peuvent être autorisés, bien qu'illégaux : il existe pour chaque transfert un certificat d'utilisateur final censé assurer que l'usage se fera dans le respect du droit, qui peut cependant facilement, et est souvent, falsifié grâce à la corruption.

Les terrains privilégiés des agences de courtage sont ainsi les pays où les lois et règlements sont mal définis ou peu appliqués, ce qu'on appelle le marché gris (lacune concernant les règles import/export, corruption bureaucratique). 50% des pots de vin du commerce mondial sont d'ailleurs payés pour des contrats de l'industrie de la Défense selon

Amnesty International. De cette manière les autorités politiques peuvent réellement perdre le contrôle du commerce des armes, les trafiquants prenant leurs places, pénétrant même parfois les appareils étatiques via la corruption. Ce commerce arrive également à briser les embargos, notamment grâce à la mise en réseau des courtiers, transporteurs et importateurs : leur coopération mutuelle permet de circuler entre les frontières pour contourner les juridictions au sein de certains Etats, comme nous l'avons précisé plus haut avec l'exemple de la livraison d'armes à Goma. Le trafiquant joue lui aussi un rôle important dans la vente des armes puisqu'il agit en dehors de toute législation. Tous ces acteurs ne font qu'exploiter l'incapacité et le manque de volonté de la communauté internationale à réguler de manière effective le système bancaire extraterritorial et le commerce des armes. 90% des armes illicites provient d'ailleurs du commerce légal.

La mobilisation de la société civile

Ainsi, comment contrôler de façon démocratique le commerce des armes alors que l'Etat n'est plus le seul à le gérer ? Les ONG jouent un rôle indispensable dans ce domaine ; ce sont les seuls acteurs qui récoltent de l'information, produisent des analyses, des rapports, et des campagnes de sensibilisation, militant contre l'opacité de ce commerce et contre les lobbys du secteur. L'action la plus connue est celle menée conjointement par Oxfam, Amnesty International et le RAIAL - Réseau d'Action International des ONG sur les Armes Légères - qui, soutenus par 18 lauréats du prix Nobel de la paix, ont lancé dans plus de 70 pays la campagne « Control Arms ». En 2006, cette dernière a débouché sur le vote d'une résolution par l'ONU pour faire accepter un Traité comme norme internationale, le TCA (Traité sur le Commerce des Armes). Il est le premier à fixer des normes mondiales pour réglementer le commerce international des armes classiques et de leurs munitions, la norme fondamentale étant que les ALPC ne doivent pas être fournies à des Etats qui minent la paix et la sécurité et qui commettent des violations du Droit International Humanitaire.

Le TCA est ainsi entré en vigueur fin 2014 mais ne compte que 92 Etats parties. Les plus gros fabricants comme les Etats-Unis, la Chine et la Russie, ou les plus gros importateurs comme l'Inde, l'Egypte et l'Arabie Saoudite se sont tous opposés au Traité. La volonté de ces Etats de rester hors de ce dernier est compréhensible : le ratifier revient à être plus contrôlé, ce qui requiert plus de transparence, pouvant révéler des questions éthiques relatives à la sécurité internationale. Nous pouvons d'ailleurs prendre l'exemple de la France qui continue de vendre des armes à l'Arabie Saoudite, d'ailleurs l'un de ses plus importants clients, alors que ce pays est soupçonné de revendre les armes à l'organisation Etat Islamique. Mais quelle est alors la pertinence de ce traité ? Sa norme fondamentale est en effet la sécurité internationale, laquelle devrait déjà être respectée et garantie par tous les Etats signataires de la Charte des Nations Unies. L'enjeu ici, comme en ce qui concerne la majorité des traités internationaux, réside donc dans l'application de leurs principes fondamentaux plutôt que dans l'élaboration même des normes les composant. En d'autres termes, lorsque les intérêts d'un Etat, fussent-ils géopolitiques ou économiques, sont en contradiction directe avec les principes fondamentaux d'un traité, ils priment régulièrement sur les principes de sécurité internationale.

Une entrave au développement

Les pays les plus touchés par les conflits sont les pays en développement. Or, les situations d'instabilité et de violence armée constituent un obstacle direct à la croissance économique des pays concernés : c'est en effet la principale raison repoussant les investissements de portefeuille et les investissements directs à l'étranger selon la Banque Mondiale. Le coût des conflits sur le développement se fait ainsi fortement ressentir. D'après une étude d'Oxfam International, du RAIAL et de Saferworld - ONG pour la prévention de conflit et programmes de peacebuilding - le coût sur le développement en Afrique a été d'environ 300 milliards de dollars en 15 ans. En plus d'avoir un impact fortement négatif sur l'économie des Etats en conflit, les guerres éloignent aussi de nombreuses organisations de développement qui ont un rôle important dans ces pays. Nous sommes donc en présence d'un cercle vicieux. En effet, les conflits ont lieu dans des pays en voie de développement, s'enlisant dans une situation de violence qui elle-même entrave encore un peu plus leur développement. Sachant qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité, il semble également difficile d'avoir de la sécurité sans développement.

En plus de ces conséquences économiques, les conflits sont évidemment un obstacle à la sécurité des populations concernées. Ils violent les droits fondamentaux garantis par le droit international et ont des impacts allant bien au-delà de ceux relevant directement de la violence armée. La prolifération des ALPC empêche l'accès à l'éducation qui est pourtant une condition nécessaire au développement d'un pays. L'utilisation abusive d'armes légères et les situations de conflits compliquent également l'accès aux soins pouvant ainsi entraîner des épidémies, provoquer des famines ou des déplacements de population. Les individus fuyant la violence empruntent des trajectoires migratoires souvent périlleuses, que ce soit à l'intérieur de leur propre pays, vers un pays voisin ou encore vers les pays développés. Notons d'ailleurs que les États principaux producteurs et vendeurs d'armes alimentent des conflits qui provoquent les migrations dont ils veulent se protéger.

L'incohérence du garant de la sécurité internationale

A travers la migration des populations vulnérables, l'insécurité nationale prend une dimension internationale, ce qui donne une raison supplémentaire à l'Organisation des Nations Unies de jouer son rôle de garant de la sécurité mondiale. En effet, ses deux premiers objectifs lorsqu'elle a été créée en 1945 étaient justement de favoriser le développement des pays émergents et de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Dans ce but, en plus des traités et des éléments de contrôle évoqués plus haut, elle a mis en place des programmes d'actions concrets, comme les opérations de maintien de la paix ou les plans de reconstruction post-conflit. Le processus DDR - Désarmement, Démobilisation et Réinsertion - est un élément essentiel dans ce domaine, ayant comme but principal de restaurer la stabilité et la sécurité au sein d'une société post-conflit afin d'établir les bases de la reconstruction et du développement. Ce processus va de la récolte des armes des combattants à la réintégration de ces derniers au sein de la société, grâce à des formations professionnelles censées prévenir la marginalisation. Bien que ces actions soient parfois efficaces, l'ONU n'en reste pas moins le lieu de pouvoir qui exprime le mieux la mondialisation, les intérêts des Etats primant sur les objectifs communs. L'un des exemples les plus récents est celui de la Conférence sur le désarmement qui a eu lieu en juillet dernier. Cet événement est le seul forum multinational mondial où se négocient le contrôle des armes et le désarmement ; or les Etats ont été incapables de s'entendre et aucun point inscrit à l'ordre du jour n'a été abordé. La très lente

avancée dans le domaine du désarmement international n'a rien d'étonnant puisque les plus gros producteurs et exportateurs d'armes sont les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, et il est très peu probable de faire du commerce des armes une activité éthique. Compte tenu des différents éléments abordés jusqu'ici et de l'actualité internationale, l'ONU semble bien loin d'atteindre ses objectifs de respect des Droits de l'Homme et de sécurité internationale.

Nous avons en effet pu voir que le marché de l'armement dans son ensemble est un marché énormément lucratif, qui ne serait pas possible sans l'existence des flous juridiques. Ce commerce utilise parfaitement les caractéristiques de la mondialisation en se jouant des frontières, qui sont mouvantes mais omniprésentes. Les pays riches sont en effet les principaux producteurs et vendeurs d'armes alors que les pays en développement, principaux acheteurs, s'éloignent toujours un peu plus de leur développement. Malgré l'effacement de certaines frontières il existe donc, comme l'affirme Marc Abélès, anthropologue de la mondialisation, une « géographie de la richesse », qui s'applique aussi au commerce des armes. L'instabilité de certains Etats provoque méfiance et insécurité, ce qui mène souvent à des violences civiles et militaires encourageant la demande en ALPC. L'offre, qui vient principalement de sources extérieures, augmente la violence déjà présente ce qui entrave considérablement le développement et la sécurité du pays qui ne peut donc pas garantir une stabilité étatique. On peut ainsi affirmer que tant que les intérêts économiques de la vente d'armes primeront, la sécurité internationale ne pourra pas exister.